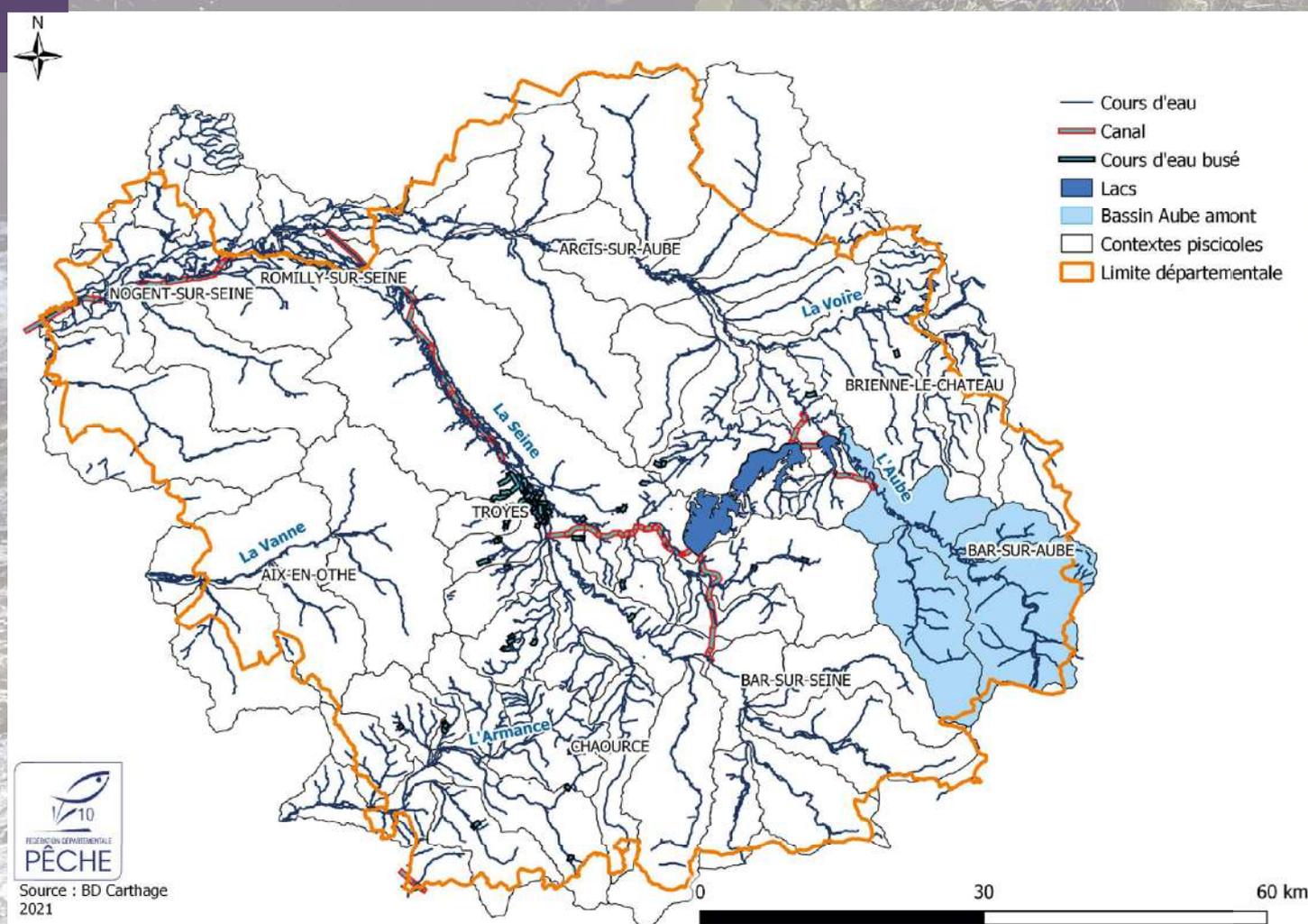


# BASSIN AUBE AMONT



**PLAN DÉPARTEMENTAL  
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES  
ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCOLES (PDPG)**



# AUBE AMONT, LANDION DE SPOY ET BRESSE.

## ÉLÉMENTS CLEFS DE LA RÉGION :



### Occupation des sols



### État de qualité des masses d'eau (DCE)

► (10) masses d'eau :

Qualité écologique

(4) **Bon** / (3) **Moyen** / (3) **Médiocre** / (0) **Mauvais**

Qualité chimique

(6) **Bon** / (4) **Mauvais**

► **Problématiques déclassantes : HAP / polluants spécifiques / alkylphenols / NO3 / PHOS / I2M2 / IBD.**



### Facteurs limitants récurrents



Barrage



Travaux



Drainage

► (2) contextes à enjeux quantitatifs forts : Bresse et Landion de Spoy



### Qualité du peuplement piscicole



### État de fonctionnalité des contextes

3 CONTEXTES : 1



2



0



0



### Domaine piscicole

- (1) contextes intermédiaires
- (2) contextes salmonicoles



### Gestionnaires

- (5) AAPPMA
- (1) Société de pêche privée

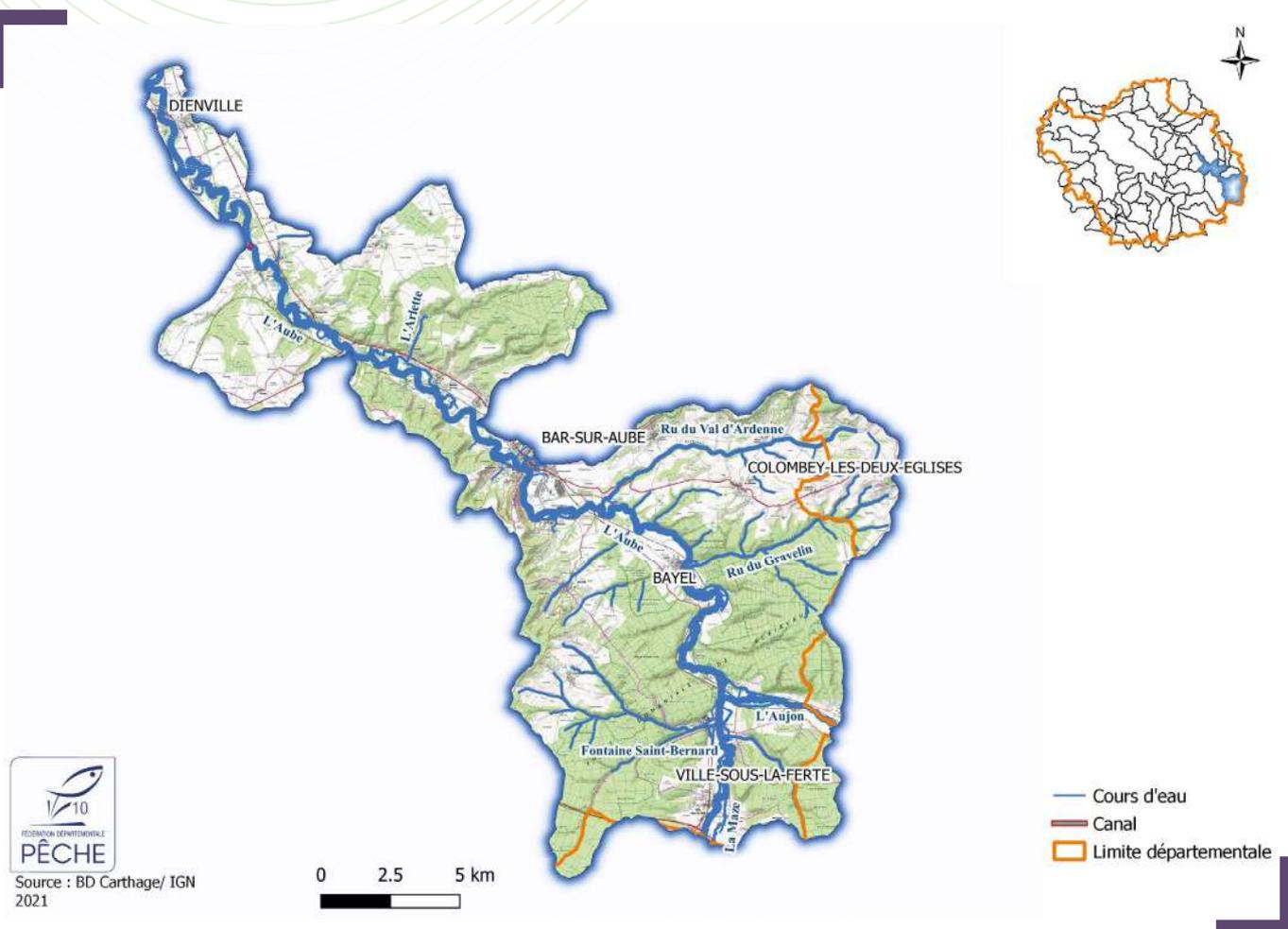


### Objectifs de gestion piscicole

- (0) contexte en gestion «Patrimoniale»
- (1) contexte en gestion «Raisonnée»
- (2) contextes en gestion «d'Usage»



## LOCALISATION DU CONTEXTE



## PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé au sud-est du département, le contexte de l'Aube amont est un contexte limitrophe avec la Haute-Marne. Son territoire est occupé en majorité par des forêts recouvrant les versants et des terres arables en fond de vallées, exploitées par l'agriculture. Le contexte de l'Aube amont possède une topographie vallonnée, caractéristique du Sud du département. Ce relief donne naissance à une multitude de cours d'eau salmonicoles qui confluent dans la rivière Aube et caractérisée par un peuplement du domaine intermédiaire. L'ensemble du réseau hydrographique est classé en première catégorie piscicole avec pour espèces repères le brochet et la truite fario. Les différentes pêches d'inventaires indiquent un peuplement piscicole diversifié où toutes les espèces attendues sont présentes. Cependant, le contexte n'est pas exempt de toutes contraintes, de nombreux ouvrages sur le linéaire perturbent les écoulements et la dynamique des cours d'eau bloquant les accès aux zones de reproductions propices.

Le contexte possède néanmoins une bonne capacité de résilience qu'il doit à la dynamique de ses cours d'eau. L'effet cumulatif caractérise son état comme « **Très perturbé** ». L'atteinte de l'état conforme nécessitera des actions de restauration de l'habitat et de la continuité écologique sur l'axe principal et les affluents. Des efforts sur la mise aux normes des stations d'épuration devront également être fait pour améliorer la qualité chimique des eaux.



L'Aube (Bayel)

### Limites du contexte

De la limite départementale, à l'aval de Dienville au lieu-dit « les Brebis »

### Affluents inclus dans le contexte

Ru du Val d'Arlette / Ru du Val d'Ardenne /  
Ru du Gravelin / La Merdeuse / La Maze /  
L'Aujon / Ru de Saint Bernard /  
Rivière du Four / Ru de six pieds

### Longueur du réseau hydrographique

L'Aube amont = 61 km  
(env. 132 km avec les affluents)

### Surface du contexte

259 km<sup>2</sup>

### Hydrologie

L'Aube à Bar-sur-Aube H1201010 :

- **QMNA5** = 1,4 m<sup>3</sup>/s
- **Module** = 16 m<sup>3</sup>/s
- **Q2** = 88 m<sup>3</sup>/s

### Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : N.D
- **AEP** : 19 captages pour 482 005 m<sup>3</sup> en 2018

### Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 196,6 m NGF
- **Altitude aval** = 123 m NGF
- **Pente** = 1,26 ‰
- **Obstacle** = 15 obstacles référencés au ROE sur le cours principal (39 ouvrages au total sur le

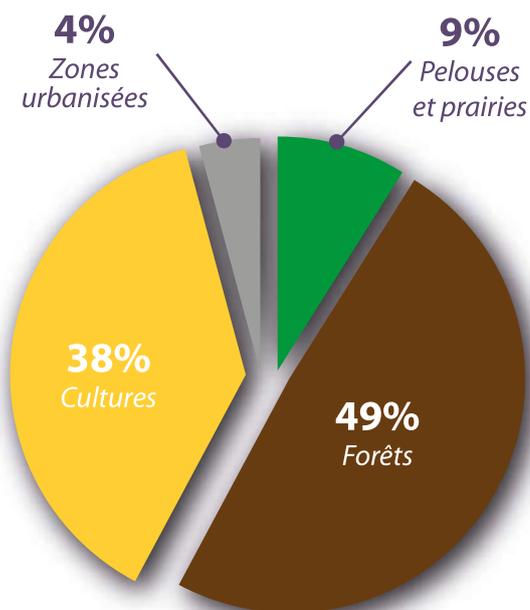
contexte)

- **Taux d'étagement** = 32,8 % (24,15 m de hauteur de chute pour 12 des 15 ouvrages référencés)

### Géologie

Alluvions modernes et anciennes sur formations à dominante calcaire du Jurassique supérieur.

### Occupation du sol



### Communes principales du contexte

Bayel / Ville-sous-la-Ferté /  
Colombey-les-deux-Eglises /  
Bar-sur-Aube et Dienville

### Assainissement

#### Collectif :

Dienville 1000 EH  
Bar-sur-Aube 15500 EH  
Bayel 1200 EH  
Baroville 770 EH  
Ville-sur-la-Ferté 1500 EH  
Juvancourt 180 EH  
Longchamp-sur-Aujon 420 EH

#### Non Collectif :

Présence



## ICPE

21 ICPE : 11 A / 6 E / 5 NC

## Statut foncier

Non Domanial

## Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)

## DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

### SDAGE

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

### SAGE

Aucun

### Masse d'eau DCE

- **FRHR14 L'Aube de sa source au confluent de l'Aujon** : Objectif de bon état global pour 2015. **Bon** état écologique (mesuré) et **Mauvais** état chimique (mesuré avec problématique HAP).

- **FRHR16 L'Aube du confluent de l'Aujon au confluent du Landion** : Objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Moyen** (mesuré avec problématique polluants spécifiques) et **Mauvais** état chimique (mesuré avec problématique alkylphénols).

- **FRHR18 L'Aube du confluent du Landion au confluent de la Voire** : Objectif de bon état global pour 2027. **Bon** état écologique et chimique (mesuré).

- **FRHR14-F1059500 Cours d'eau de Clairvaux** : Objectif de bon état global pour 2015. **Bon** état écologique (modélisé) et **Mauvais** état chimique (extrapolé avec problématique HAP).

- **FRHR16-F1165000 Ru du Gravelin** : Objectif de bon état global pour 2021. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètre déclassant nitrates) et **Bon** état chimique (extrapolé).

- **FRHR16-F1168000 Ru du Val d'Ardenne** : Objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Médiocre** (modélisé avec paramètre déclassant phosphate et nitrates) et **Mauvais** état chimique (extrapolé avec problématique alkylphénols).

- **FRHR16-F1183001 Ru de l'Arlette** : Objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Médiocre** (mesuré avec paramètre déclassant I2M2) et **Bon** état chimique (extrapolé).

## Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)

### - L.214-17 Liste 1 :

- **L'Aube** de Montier-en-L'Isle jusqu'à Dolancourt (sur les 2 bras).

- **Le Val d'Arlette** de sa source jusqu'à sa confluence avec l'Aube.

- **La Fontaine Saint-Bernard** de la source captée jusqu'à sa confluence avec la Merdeuse.

- **La Merdeuse** de la confluence avec la Fontaine Saint-Bernard jusqu'à la limite aval du réservoir biologique (RB\_14\_F1059500)

- **La Maze** en amont de Juvancourt jusqu'à la confluence avec l'Aube.

### - L.214-17 Liste 2 :

- **L'Aube** de sa source jusqu'à la confluence avec la Seine.

- **La Fontaine Saint-Bernard** de la source captée jusqu'à sa confluence avec la Merdeuse.

- **La Maze** de sa source jusqu'à la confluence avec l'Aube.

## Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)

### - Frayère liste 1 :

- **L'Aube** (Chabot / Lamproie de planer / Ombre commun / Truite fario / Vandoise) de la confluence avec la Bresse à Bar-sur-Aube jusqu'au pont de Brienne-la-Vieille.

- **Ru Fontaine Saint-Bernard** (Truite fario / Chabot / Vandoise) de la Source à Ville-sous-La-ferté jusqu'à la confluence avec l'Aube à Ville-sous-la-ferté.

- **Ru du gravelin** (Chabot / Lamproie de planer / Ombre commun / Truite Fario / Vandoise) de sa source à Lignol-le-Château jusqu'à la confluence avec l'Aube à Bayel.

- **L'Aujon** (Chabot / Lamproie de planer / Ombre commun / Truite fario / Vandoise) de l'entrée du département à Longchamp-sur-Aujon jusqu'à la confluence avec l'Aube à Ville-sous-la-Ferté.

- **La Maze** (Chabot / Lamproie de planer / Ombre commun / Truite fario / Vandoise) de l'entrée du département jusqu'à la confluence avec l'Aube à Ville-sous-la-Ferté.



- Frayère liste 2 : Non

### Poissons migrateurs

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie  
(2016-2021) Association SEINORMIGR

### Mesures d'inventaires et de protection

- **Natura 2000 (3)** : ID\_Eur ZPS FR2112010/ ZSC  
FR2100253/ FR2100339

- **Réserve naturelle** : Non

- **Arrêté de protection de biotope (3)** :  
ID\_Nat FR3800631/ FR38000475/ FR3800025

- **ZNIEFF I (17)** : ID Régional (673/2020/140/  
13049/20232/14799/14798/8933/8932/630/1478  
8/8963/8962/8947/14789/20239/20073)

- **ZNIEFF II (2)** : ID\_Regional (20015/20071)

- Réservoir biologique (3) : ID\_RES RB\_16\_2 /  
RB\_14-F1059500 / RB\_14\_5

- **RAMSAR (1)** : ID\_Nat FR7200004

### Trame verte et bleue

- **Enjeux de Préservation** : Oui

- **Enjeux de Restauration** : Oui

## GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME

### Classement piscicole

1<sup>ère</sup> catégorie

### Police de l'eau

DDT

### Police de la pêche

DDT

### Gestionnaires

- **AAPPMA réciprocitaires** :

- **Jessains** : 97 membres en 2020

- **Bar-sur-Aube** : 147 membres en 2020

- **Bayel** : 74 membres en 2020

- **Ville-sous-la-Ferté** : 109 membres en 2020

- **AAPPMA non réciprocitaires** : Non

- **Société de pêche privée** : Non

### Parcours de pêche spécifique

- **AAPPMA Ville-sous-la-Ferté** : No-Kill sur 989 m

### Réserve de pêche & interdiction temporaire

- **Réserve de pêche (par arrêté préfectoral)** :

- Noue de la Garnoche dans sa totalité, en rive gauche de l'Aube à 800 m en amont du pont de Bossancourt sur la D146 (150 m).

- Section de l'Aube à 160 m en amont du canal d'amenée du lac Amance jusqu'à 50 m en aval du barrage de Beaulieu (290m).

- Noue de la Talonnerie dans sa totalité en rive droite de l'Aube à 50 m en amont de l'ancien pont de chemin de fer à Unienville (130m).

- **Interdiction temporaire de pêche** : Aucune

### Type de gestion appliquée les 5 dernières années

Usage

### Empoissonnement

- **AAPPMA Bayel** :

- 2021 : 100 kg de truite arc-en-ciel et 100 kg de truite fario.

- 2018 : 400 kg de truite fario et arc-en-ciel dans l'Aube.

- En plan d'eau : 50 kg d'arc-en-ciel mais variable suivant le nombre de cartes.

- **AAPPMA Ville-sous-la-Ferté** : 50 kg de truite arc en ciel, 50 kg de saumon de fontaine et 250 kg de truite fario en moyenne par an.

- **AAPPMA Bar-sur-Aube** : env. 350-400 kg de truite arc en ciel et 150 kg de truite fario par lâcher (2-3 par an).

- **AAPPMA Jessains** :

- 2019 : 500kg de truite fario.

- 2018 : 600kg de truite fario.



## PEUPLEMENT PISCICOLE

### Domaine piscicole

Aube : Intermédiaire  
Affluents : Salmonicole

### Espèce repère

Truite fario et Brochet

### Espèce cible

Anguille

### Zonation piscicole (Huet, 1949) / Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Ombre / B5 à B6

### Inventaire piscicole

- 14 stations au total sur le contexte :
- 8 stations sur l'Aube
  - 1 station sur la Merdeuse à Clairvaux
  - 4 stations sur la Maze
  - 1 station à Laferté-sur-Aube

### Espèces observées sur le contexte

Ablette / Anguille / Barbeau fluviatile / Brochet /  
Chabot / Chevesne / Écrevisse américaine /  
Écrevisse du Pacifique / Épinochette /  
Gardon / Goujon / Loche franche /  
Lamproie de planer / Ombre commun /  
Perche commune / Spirilin / Truite fario /  
Tanche / Vairon / Vandoise

### Espèces dominantes du contexte

Chabot / Loche franche / Vairon

### Espèce amphihaline

Anguille

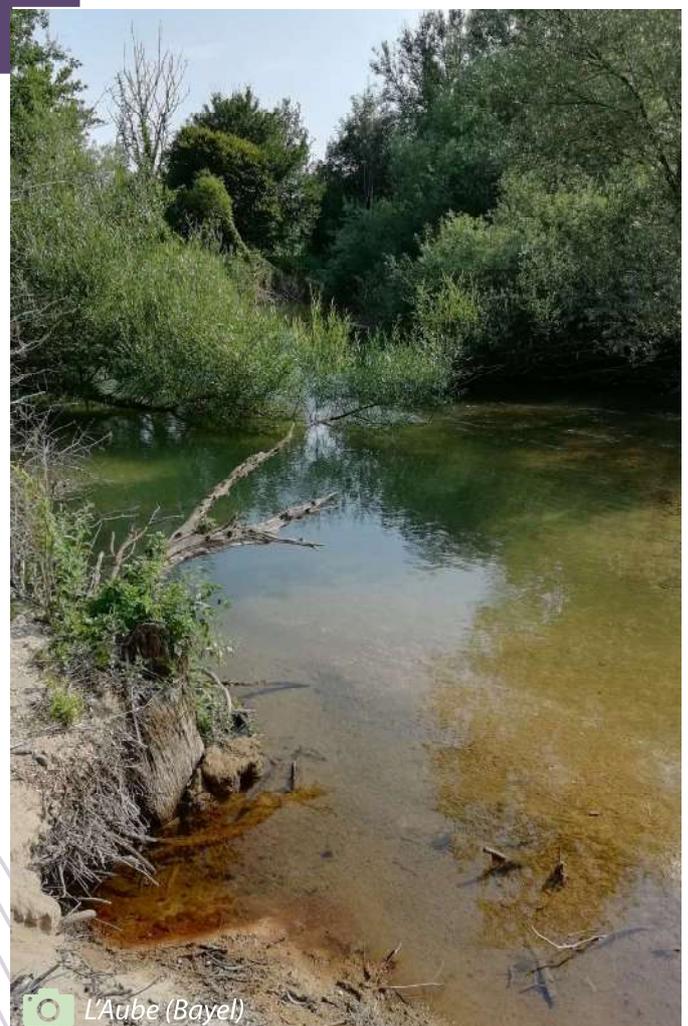
### Espèces exotiques envahissantes (EEE)

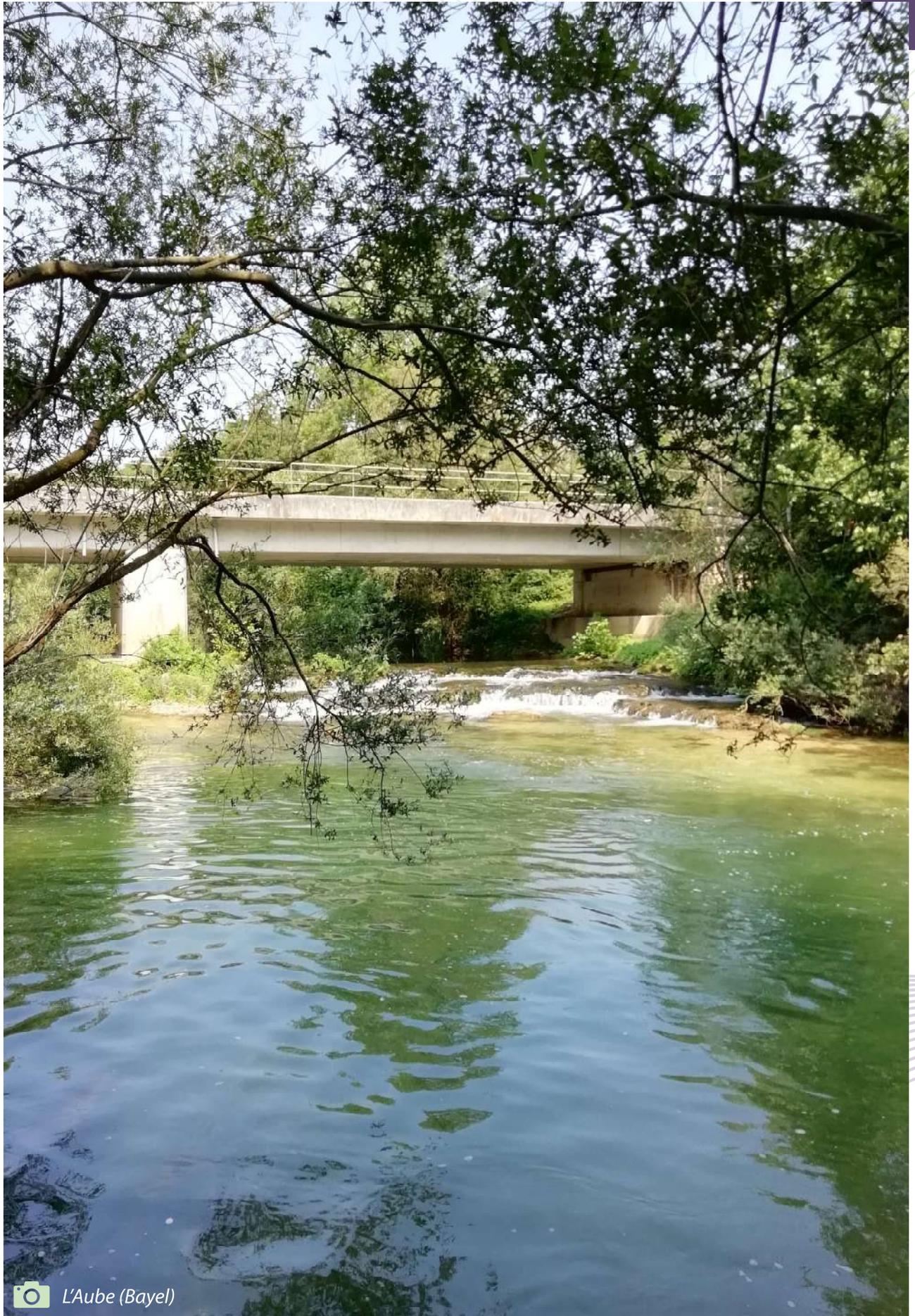
Écrevisse américaine / Écrevisse du Pacifique

## Biotypologie théorique / Biotypologie observée

B5 à B6 / B6

Pas de dérive, les espèces présentes sont celles attendues. Cependant les abondances en truite fario sont variables suivant les années mais globalement faibles sur l'axe principal, idem pour le brochet. La technique d'inventaire n'est pas exhaustive et indique une tendance ce qui peut expliquer partiellement la faible abondance.





 L'Aube (Bayel)



## DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



- Cours d'eau
- Canal
- Données piscicoles
- Référentiel des Obstacles à l'Écoulement
- Limite départementale
- L.214-17 Liste et Liste 2**
- Tronçon en Liste 1
- Tronçon en Liste 2



Source : BD Carthage / IGN  
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



-  Cours d'eau
-  Canal
-  Réservoir biologique
-  Arrêté de protection biotope
- Arrêté de protection frayère liste 1 et 2**
-  Frayère en liste 1
- Réserve de pêche 2020**
-  Réserve de pêche
-  Limite départementale

Source : BD Carthage / IGN  
Date : 02/2021



## DIAGNOSTIC



### Impacts sur l'espèce repère



### Facteurs limitants



15 ouvrages bloquants sur l'axe principal (39 au total référencé sur le contexte).



Aménagement de l'Aube par la création d'un canal d'aménée qui prélève de l'eau et la restitue en aval (variation du débit à partir du point de prélèvement).



Prélèvements et pompages peu impactant sur l'axe Aube mais potentiellement très impactant au niveau des affluents (ex : Fontaine Saint-Bernard avec son AEP).



Rejet de STEP de Bar-sur-Aube, Dienville et Baroville non conforme. Impact du rejet de la maison centrale de Clairvaux.



Pollution diffuse d'origine agricole et domestique.

#### RECRUTEMENT

I

M

#### CROISSANCE

I

F

#### ACCUEIL

I

F



### État fonctionnel 2021

Dégradé

Très perturbé

Peu perturbé

Conforme



### Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE

I

M

F

IMPACT IMPORTANT    IMPACT MODÉRÉ    IMPACT FAIBLE



## PRÉCONISATION D' ACTIONS



### Actions à mettre en oeuvre

#### Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

#### Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction. Donner la priorité à l'effacement des ouvrages en respectant les pentes d'équilibre. Restaurer la connectivité les rus connexes (gravelin, fossés de six pieds, fontaine Saint Bernard, Arlette, tour de ville à Bar sur Aube), tous déconnectés à l'aval par des ouvrages bloquants.

Conservation des habitats boisés immergés qui ne constituent pas d'obstacles majeurs à l'écoulement.

Limitation des pollutions diffuses agricoles et domestiques par la réduction des intrants notamment des affluents soumis aux pollutions. Aménagement des berges pour limiter le ruissellement, diversifier l'habitat et la morphologie des cours d'eau pour augmenter les capacités épuratoires du milieu.

Favoriser une ripisylve de qualité soit par repousse spontanée ou par plantation.

#### Administratif & Réglementaire

Réduction des pollutions ponctuelles domestiques : Les rejets doivent être conformes aux normes d'assainissement collectif et ne pas perturber le milieu. Prise en compte des rejets dans l'assainissement collectif et non directement dans le milieu sans traitements (exemple : la prison de Clairvaux).

Communication et prévention auprès des utilisateurs de la ressource en eau. Gestion raisonnée avec une attention particulière sur les affluents qui peuvent souffrir de ces prélèvements en nappe provoquant des assècs récurrents (exemple le Ru Saint Bernard où la source est captée pour l'AEP de Ville-sur-la-Ferté). La mise en place de DMB sur ces cours d'eau pourrait être une solution. Mise en place d'un PTGE à l'échelle de l'Aube.



### Réponse du milieu



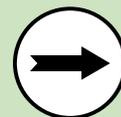
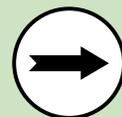
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



### Objectifs de gestion piscicole

## RAISONNÉE



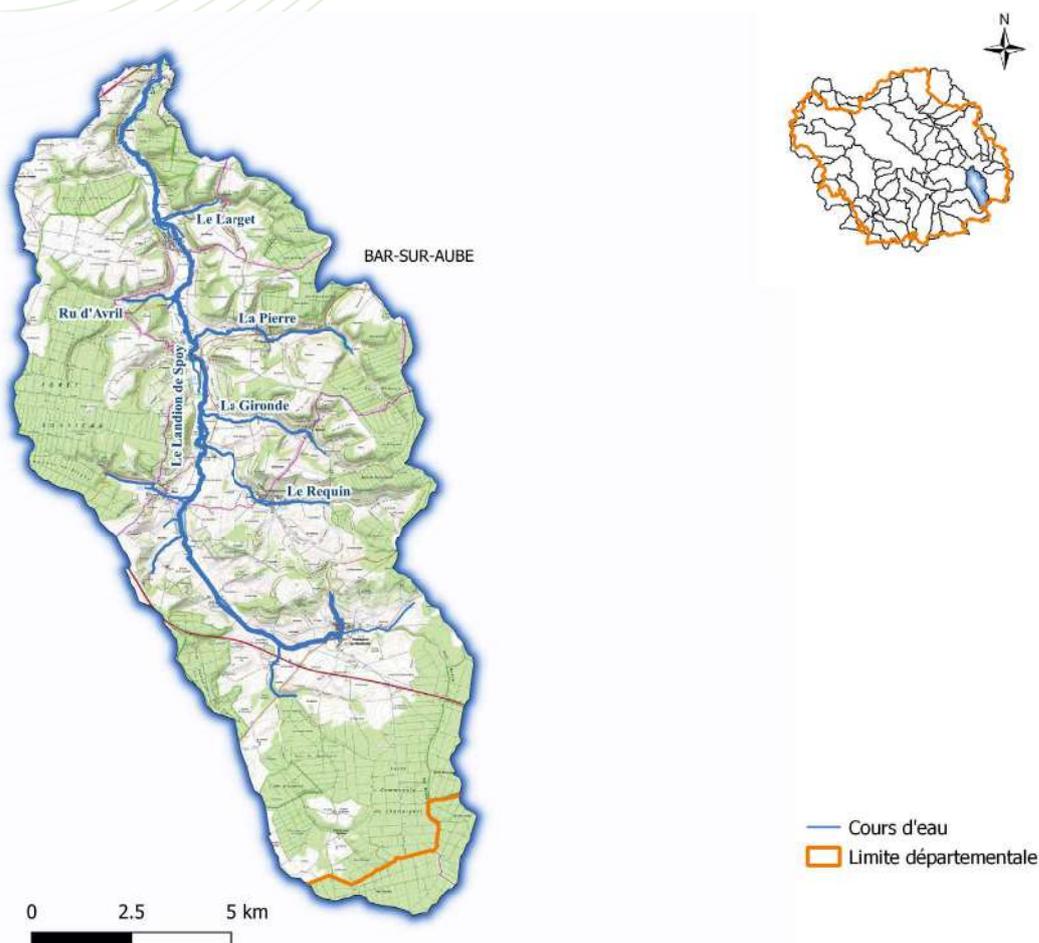
AMÉLIORATION



SANS EFFET



## LOCALISATION DU CONTEXTE



## PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Situé à l'Est du département de l'Aube, le contexte du Landion de Spoy est principalement occupé par des forêts aux sommets des vallons tandis que les coteaux sont exploités par la viticulture et les fonds de vallées par des cultures diverses ou des prairies. Son réseau hydrographique est composé sur son axe principal du Landion de Spoy avec de multiples affluents aux vallées relativement encaissées et se situe en rive gauche de la rivière Aube. Les cours d'eau du contexte sont classés en domaine salmonicole de première catégorie piscicole, avec pour espèce repère la truite fario. Sur le plan piscicole, la truite fario et ses espèces d'accompagnement étaient relativement bien représentées jusqu'en 2014. La dernière campagne de pêche, effectuée en 2019, montre une absence de l'espèce repère au niveau du point d'inventaire. Malgré le caractère ponctuel de cette donnée, cela indique une dégradation du peuplement piscicole. Cette tendance est le reflet de perturbations durables sur le milieu. De nombreux travaux de rectification ont été effectués de 1976 à 1996 associés à la présence de plusieurs ouvrages bloquants. A cela, s'ajoutent les étiages sévères et les assecs à répétition. Le préjudice de ces assecs, sur la faune piscicole, est d'autant plus grand que la présence d'ouvrage limite la résilience du milieu. L'ensemble de ces facteurs limitants, classent le contexte en état « **Très perturbé** ». Pour retrouver un milieu fonctionnel, des travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau seront obligatoires. Il faudra les accompagner d'une gestion cohérente des ruissellements à l'échelle du bassin-versant en évitant la mise à nu des sols sur les coteaux viticoles. Pour aller plus loin dans la gestion des sédiments fins, il serait pertinent de mettre les berges en défend pour pallier aux piétinements des bovins. Parallèlement, une évaluation des usages de la ressource en eau et l'instauration d'un DMB permettrait d'appréhender la demande réelle et la capacité de la ressource.



Le Landion de Spoy (Meurville)

## Limites du contexte

De sa source à Bligny jusqu'à la confluence avec l'Aube à Dolancourt.

## Affluents inclus dans le contexte

Le Requin / La Gironde / La Pierre /  
Le Ru d'Avril / Le Larget

## Longueur du réseau hydrographique

Landion de Spoy = 16 km  
(50 km avec les affluents)

## Surface du contexte

141 km<sup>2</sup>

## Hydrologie

Pas de station de mesure

**Contexte à enjeux quantitatifs forts**

## Prélèvements (Irrigation / AEP)

- **Irrigation** : N.D.
- **AEP** : 4 captages dont 2 captages prioritaires pour 411 762 m<sup>3</sup> en 2018.

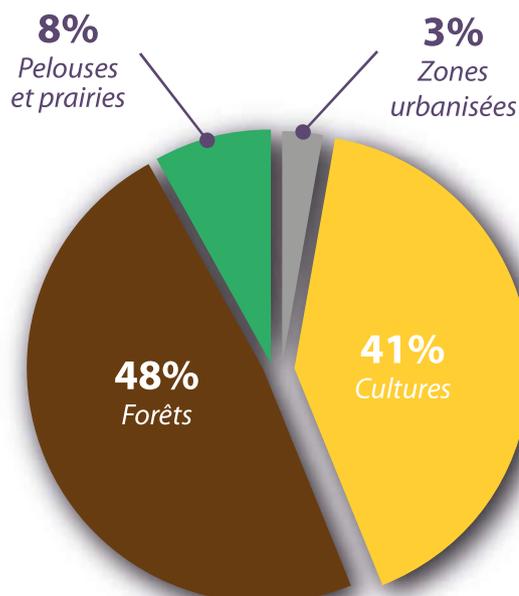
## Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 228 m NGF
- **Altitude aval** = 149 m NGF
- **Pente** = 3,8 ‰
- **Obstacle** = 5 obstacles référencés au ROE et 3 sur les affluents
- **Taux d'étagement** = 7,47 %

## Géologie

Lit composé d'alluvions modernes (Holocène), côté Ouest du contexte calcaires sublithographiques et calcaires marneux (Portlandien inférieur zone à Gravesia). En amont et coté Est marnes et calcaires (Kimméridgien supérieur et moyen Virgulien).

## Occupation du sol



## Communes principales du contexte

Argançon / Bergères / Bligny / Champignol-Lez-Mondeville / Couvignon / Fravaux / Meurville / Proverville / Saint-Usage / Spoy / Urville

## Assainissement

### Collectif :

Champignol-Lez-Mondeville 750 EH,  
Couvignon 400 EH,  
Meurville 600 EH.

**Non Collectif** : Oui.

## ICPE

**5 ICPE** : 1 A (BHS) / 3 E (commune d'Urville, Meurville et Bergères) / 1 NC (Nigloland).

## Statut foncier

Non Domanial

## Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

**SAGE**

Aucun

**Masse d'eau DCE**

- **FRHR18-F1191000 : Le Landion de Spoy** avec objectif de bon état global pour 2015. État écologique **Moyen** (mesuré avec paramètre déclassant IBD) et **Bon** état chimique (mesuré).

**Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)**

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

**Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)**

- **Frayère liste 1** :
  - Le Landion de Spoy (Chabot/ Lamproie de planer/ Truite fario) de sa source à Bligny jusqu'à la confluence avec l'Aube à Dolancourt.
- **Frayère liste 2** : Non

**Poissons migrateurs**

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

**Mesures d'inventaires et de protection**

- **Natura 2000 (1)** : ZPS ID\_Eur FR2112010
- **Réserve naturelle (1)** : ID\_EUR FR9300018
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (6)** : ID Régional (14796/13044/2035/20059/630/20074)
- **ZNIEFF II (2)** : ID Régional (14795/20071)
- **Réservoir biologique** : Non

**Trame verte et bleue**

- **Jeux de Préservation** : Oui
- **Jeux de Restauration** : Oui

**GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME****Classement piscicole**

1<sup>ère</sup> catégorie

**Police de l'eau**

DDT

**Police de la pêche**

DDT

**Gestionnaires**

- **AAPPMA réciprotaire** :
  - **Argançon** (22 membres en 2020).
- **AAPPMA non réciprotaire** : Aucune
- **Société de pêche privée** :
  - **Spoy** (membres N.D).

**Parcours de pêche spécifique**

Aucun

**Réserve de pêche & interdiction temporaire**

Aucune

**Type de gestion appliquée les 5 dernières années**

Usage

**Empoissonnement**

- **AAPPMA Argançon** : lâcher de 75 kg truites arc en ciel et 75 kg de truite fario en moyenne par an.

**PEUPEMENT PISCICOLE****Domaine piscicole**

Salmonicole

**Espèce repère**

Truite fario

**Espèce cible**

Aucune

**Zonation piscicole (Huet,1949) /  
Biotypologie (Verneaux, 1973)**

Zone à Truite et à Ombre / B4 à B5

**Inventaire piscicole**

6 stations au total sur le Landion de Spoy

**Espèces observées sur le contexte**

Able de Heckel / Carpe commune / Chabot /  
Chevesne / Épinoche / Gardon / Goujon /  
Loche franche / Lamproie de planer /  
Perche commune / Truite fario /  
Truite arc-en-ciel / Tanche / Vairon

**Espèces dominantes du contexte**

Chabot / Truite fario / Vairon

**Espèce amphihaline**

Aucune

**Espèces exotiques envahissantes (EEE)**

Aucune

**Biotypologie théorique /  
Biotypologie observée**

B4+ à B5- / B4

Faible diversité d'espèces en partie médiane  
avec une population de truite en déclin.  
Peuplement plus diversifié en zone aval avec des  
espèces normalement non représentées.



Le Landion de Spoy (Argançon)



DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



- Cours d'eau
- Données piscicoles
- Référentiel des Obstacles à l'écoulement
- Limite départementale
- L.214-17 Liste et Liste 2**
- Tronçon en Liste 1
- Tronçon en Liste 2

LAFERTE-SUR-AUBE

Source : BD Carthage / IGN  
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



- Cours d'eau
- Réservoir biologique
- Arrêté de protection frayère liste 1 et 2**
- Frayère en liste 1
- Limite départementale

LAFERTE-SUR-AUBE

Source : BD Carthage / IGN  
Date : 02/2021



## DIAGNOSTIC



### Facteurs limitants



5 ouvrages bloquants sur le contexte (Barrage du moulin du Landion, Moulin de Dolancourt, seuil de Nigloland, barrage d'Argançon et seuil aval étang du Patis).



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification sur tout le Landion.



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification sur tout le Landion.



Assec estivaux sur la partie amont du contexte ainsi que la zone aval juste avant la confluence avec l'Aube.



Activité viticole générant des problématiques de ruissellement avec apports « potentiel » d'intrants et de pesticide. Piétinement bovin qui déstructure la berge.



Secteurs sans ripisylve : amont étang du Patis, amont du Requin, amont de la Pierre et la totalité du Ru d'Avril.



### Impacts sur l'espèce repère

#### RECRUTEMENT



#### CROISSANCE



#### ACCUEIL



### État fonctionnel 2021



### Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



**STABLE**





## PRÉCONISATION D' ACTIONS



### Actions à mettre en oeuvre

#### Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

Suivi des hauteurs d'eau par sonde pression et définition d'un débit minimum biologique.

#### Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Restaurer la dynamique du cours d'eau par une diversification des écoulements (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques, ...). Prioriser le retour à la pente d'équilibre du cours d'eau et son tracé d'origine tout en respectant le gabarit du lit d'étiage.

Mise en place de système d'abreuvement aménagé pour limiter l'impact du piétinement des bovins et les pollutions organiques induites.

#### Administratif & Réglementaire

Encourager la contractualisation des MAEC pour conserver les prairies de fauches et les zones inondables non boisées ainsi que pour restaurer les corridors rivulaires par repousse spontanée ou plantation.



### Réponse du milieu



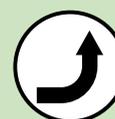
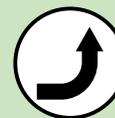
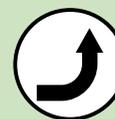
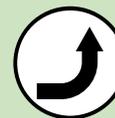
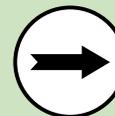
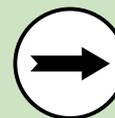
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



AMÉLIORATION



SANS EFFET

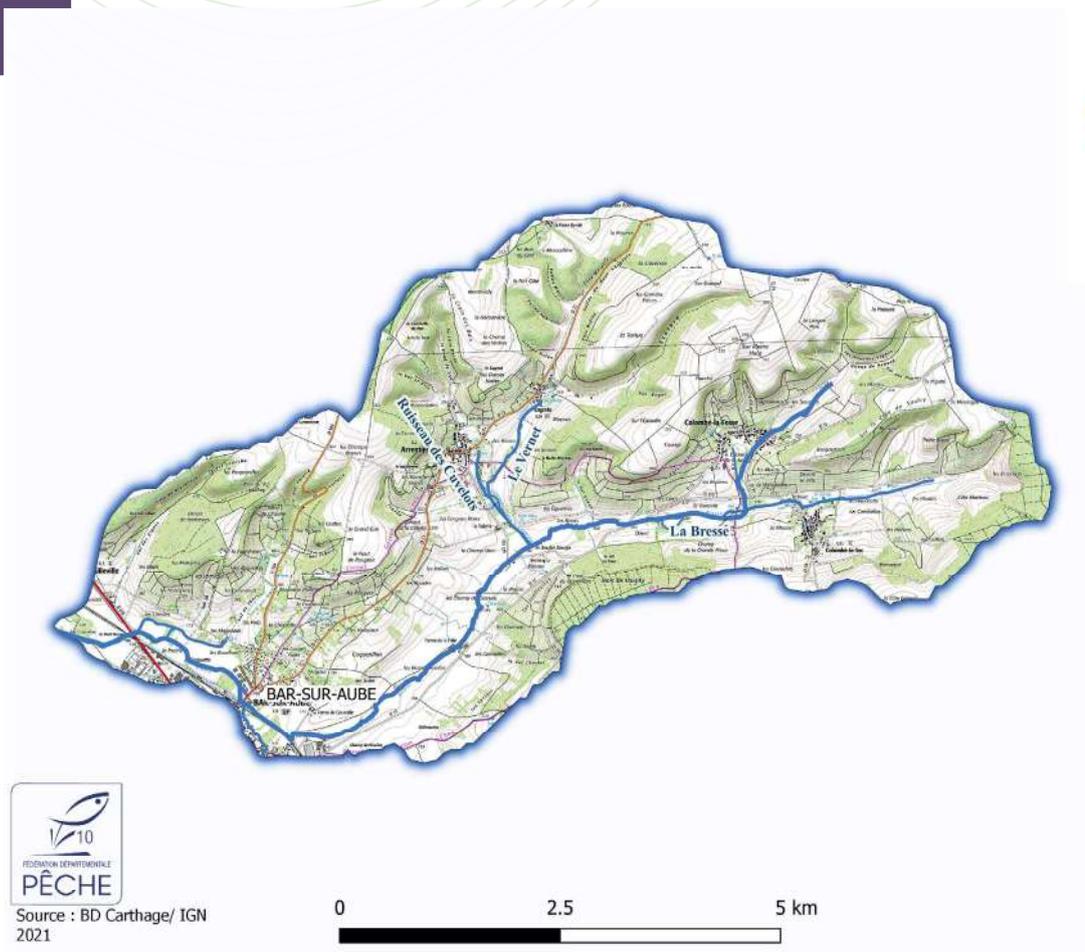


### Objectifs de gestion piscicole

## USAGE



## LOCALISATION DU CONTEXTE



— Cours d'eau  
— Limite départementale



Source : BD Carthage/IGN  
2021

## PRÉSENTATION DU CONTEXTE



📷 La Bresse (Ferme de Chalvaudet)

### Limites du contexte

De sa source à Colombé-la-Fosse jusqu'à la confluence avec l'Aube à Ailleville

### Affluents inclus dans le contexte

Le Vernet / Le Vivier

### Longueur du réseau hydrographique

La Bresse = 11 km  
(17 km avec les affluents)

### Surface du contexte

39 km<sup>2</sup>

### Hydrologie

Pas de station de mesure

**Contexte à enjeux quantitatifs forts**

### Prélèvements (Irrigation / AEP )

- **Irrigation** : N.D
- **AEP** : 3 captages pour 529 345 m<sup>3</sup> en 2018

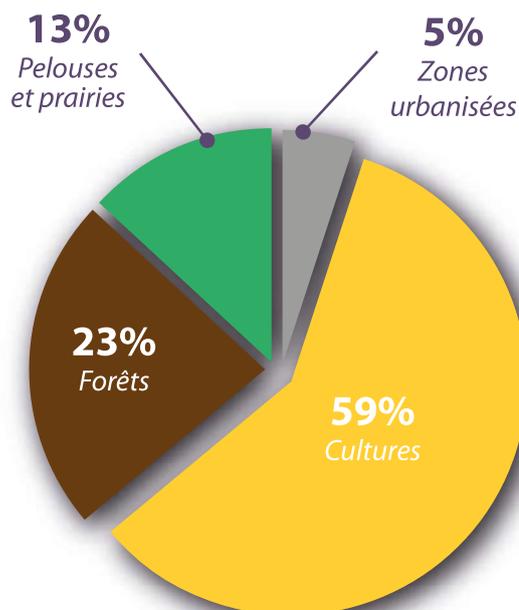
### Pentes et ouvrages hydrauliques sur l'axe principale du contexte

- **Altitude amont** = 242 m NGF
- **Altitude aval** = 159 m NGF
- **Pente** = 6,1 ‰
- **Obstacle** = 3 obstacles référencés au ROE pour 4,1m de hauteur de chute.
- **Taux d'étagement** = 5 ‰

### Géologie

La Bresse coule sur des alluvions au droit de marno-calcaire du Kimméridgien supérieur et moyen. Sur ses 4 derniers kilomètres, la Bresse sinue dans la plaine alluviale de l'Aube.

### Occupation du sol



### Communes principales du contexte

Ailleville / Arrentières / Bar-sur-Aube / Colombé-le-Sec / Engente

### Assainissement

<b>Collectif :</b>	<b>Non Collectif :</b>
Arrentières 550 EH	Oui
Colombé-la-Fosse 490 EH	

### ICPE

**2 ICPE** : 1 A (La chanvrière de l'Aube) et 1 E (Aube Bedding).

### Statut foncier

Non Domaniale

### Structures Gémapiennes

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)

**DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS****SDAGE**

Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

**SAGE**

Aucun

**Masse d'eau DCE**

- **FRHR17 : La Bresse** avec objectif de bon état global pour 2021. **Bon** état écologique et chimique (mesuré).
- **FRHR17-F1173000 : Ru le Vernet** avec objectif de bon état global pour 2027. État écologique **Mé-diocre** (modélisé avec paramètre déclassant IBD, I2M2) / **Bon** état chimique (extrapolé).

**Continuité écologique des cours d'eau (cf. carte réglementaire)**

- **L.214-17 Liste 1** : Non
- **L.214-17 Liste 2** : Non

**Arrêté préfectoral Frayère liste 1 et 2 (cf. carte continuité)**

- **Frayère liste 1** :
  - **La Bresse et ses affluents** (Chabot / Truite fario ) du pont de la D102 à Arrentières jusqu'à la confluence avec l'Aube à Bar-sur-Aube.
- **Frayère liste 2** : Non

**Poissons migrateurs**

PLAGEPOMI du bassin Seine-Normandie (2016-2021) Association SEINORMIGR

**Mesures d'inventaires et de protection**

- **Natura 2000 (1)** : ZPS ID\_Eur FR21102010
- **Réserve naturelle** : Non
- **Arrêté de protection de biotope** : Non
- **ZNIEFF I (1)** : ID Régional (107)
- **ZNIEFF II** : Non
- **Réservoir biologique** : Non

**Trame verte et bleue**

- **Enjeux de Préservation** : Oui
- **Enjeux de Restauration** : Oui

**GESTION PISCICOLE ET HALIEUTISME****Classement piscicole**

1<sup>ère</sup> catégorie

**Police de l'eau**

DDT

**Police de la pêche**

DDT

**Gestionnaires**

- **AAPPMA réciprocitare** : Non
- **AAPPMA non réciprocitare** : Non
- **Société de pêche privée** : Non

**Parcours de pêche spécifique**

Aucun

**Réserve de pêche & interdiction temporaire**

Aucune

**Type de gestion appliquée les 5 dernières années**

Usage

**Empoisonnement**

Aucun

**PEUPLEMENT PISCICOLE**

Domaine piscicole

Salmonicole

Espèce repère

Truite fario

Espèce cible

Aucune

Zonation piscicole (Huet, 1949) /  
Biotypologie (Verneaux, 1973)

Zone à Truite / B4

**Inventaire piscicole**

2 stations au total sur la Bresse :

- 1 station à Colombé-la-Fosse,
- 1 station à Bar-sur-Aube.

**Espèces observées sur le contexte**

Loche franche / Vairon

**Espèces dominantes du contexte**

Loche franche / Vairon

**Espèce amphihaline**

Aucune

**Espèces exotiques envahissantes (EEE)**

Aucune

**Biotypologie théorique /  
Biotypologie observée**

B4 / B3

Absence de la truite et chabot sur les stations de  
pêches d'inventaire.

La Bresse (Ferme de Chalvaudet)



## DONNÉES PISCICOLE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Source : BD Carthage / IGN  
Date : 02/2021



FRAYÈRES ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ESPÈCES PISCICOLES



— Cours d'eau

— Arrêté de protection frayère liste 1 et 2

----- Frayère en liste 1

□ Limite départementale



Source : BD Carthage / IGN  
Date : 02/2021



DIAGNOSTIC



Impacts sur l'espèce repère



Facteurs limitants



Assecs estivaux sur la partie amont du contexte ainsi que la zone aval juste avant la confluence avec l'Aube.



Banalisation des habitats et des écoulements par curage, recalibrage et rectification de la Bresse en 1996 en aval du pont de la SNCF à Ailleville et en 1984 sur le Vivier.



2 ouvrages contraignants : Moulin Rouge et la Bannise à Colombé-le-sec pour 3,6 m de hauteur de chute.



Viticulture sur le contexte / Zone d'élevage de bovins générant des piétinements dans les cours d'eau.



Dénaturation des boisements de berges : zones dépourvues de ripisylve.

RECRUTEMENT

CROISSANCE

ACCUEIL

M

I

I

I

I

I

I

I

M

I

M

F

M

M

M

I M F  
 IMPACT IMPORTANT IMPACT MODÉRÉ IMPACT FAIBLE



Évolution de l'état fonctionnel 2003/2021



STABLE

Dégradé Très perturbé Peu perturbé Conforme



PRÉCONISATION D' ACTIONS



Actions à mettre en oeuvre

Connaissance

Suivi thermique pour déterminer si, sur ce contexte, il s'agit d'un facteur limitant pour la truite fario et ses espèces d'accompagnement.

Suivi des hauteurs d'eau, réflexion et étude d'impacts des potentielles pressions sur le contexte par sonde pression. Etude des capacités hydrologiques du bassin-versant en vue de déterminer un débit minimum biologique.

Milieu

Restauration de la continuité écologique : Effacement, contournement ou équipement des principaux obstacles pour améliorer le transport sédimentaire et la circulation des espèces vers leurs zones de nourrissage ou de reproduction.

Restauration de la dynamique du cours d'eau par une diversification des écoulements (création de banquettes végétalisées, de déflecteurs, recharges granulométriques...). Prioriser le retour à la pente d'équilibre du cours d'eau et son tracé d'origine tout en respectant le gabarit du lit d'étiage.

Mise en place de systèmes d'abreuvement déportés pour limiter l'impact du piétinement des bovins et les pollutions organiques induites.

Administratif & Réglementaire

Encourager la contractualisation des MAEC pour conserver les prairies de fauches et les zones inondables non boisées ainsi que pour restaurer les corridors rivulaires par repousse spontanée ou plantation.



Réponse du milieu



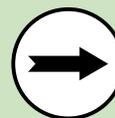
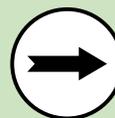
État biologique



État physique du milieu



État physico-chimique



Objectifs de gestion piscicole

USAGE



AMÉLIORATION



SANS EFFET





## FÉDÉRATION DE L'AUBE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

89 rue de la Paix - 10000 Troyes  
Tél. : 03 25 73 35 82 - [contact@fedepeche10.fr](mailto:contact@fedepeche10.fr)

[www.fedepeche10.fr](http://www.fedepeche10.fr)